

L'hôpital de Montfort sur Meu composte ses déchets

En 2012, le SMICTOM Centre Ouest et la Communauté de communes du Pays de Montfort ont engagé un partenariat pour permettre à l'hôpital de Montfort sur Meu de réduire ses déchets, notamment grâce au compostage.

Une structure fortement productrice de déchets...

Les établissements hospitaliers génèrent d'importantes quantités de déchets alimentaires. Le site de Montfort sur Meu n'y échappe pas. Accueillant environ 200 personnes en court et long séjour, l'hôpital produit environ 13 tonnes de déchets de restauration par an. Cette production suscitait, jusqu'à la mise en place d'un espace de compostage, la collecte de 34 bacs par semaine, représentant 13 480 litres. Désormais, plus de 5 tonnes de ces déchets seront valorisées par le compostage, ce qui a permis de réduire le nombre de bacs collectés par semaine à 26, pour une contenance de 10 760 litres.

Fédérer les équipes autour de la réduction des déchets

Mme Auvé, à l'initiative du projet, revient sur l'installation du site de compostage : « C'est un motif de fierté pour le personnel impliqué. La réunion de ces agents a permis de construire le projet de façon participative et de sensibiliser chacun dans la démarche. » M. Jalouin, agent technique, notamment chargé du transfert des bio-déchets vers le composteur et le suivi du procédé de compostage ajoute : « cette opération n'est pas une charge de travail supplémentaire, c'est une façon de faire différente. Il est important de satisfaire sa curiosité et d'effectuer des tests permettant d'observer les moyens de décomposition des déchets. »

13 T
C'est le poids estimé des déchets de la restauration produits en un an par l'hôpital de Montfort.

5,4 T
C'est la quantité de déchets évitée annuellement grâce au compostage à l'hôpital.

30 à 40%
de réduction du volume des déchets ménagers est possible grâce au compostage.



Demandons à...

Charlène THERAUD, chargée de prévention au SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine.

Comment fonctionne le compostage ?

Le compostage est un processus de décomposition des déchets organiques alimentaires (épluchures, restes de repas...) associés à des déchets verts (feuilles, broyat végétal...). C'est grâce à l'action des micro-organismes (bactéries et faune du sol) et au brassage que ces déchets vont se décomposer en compost. Cette matière obtenue au bout de 6 à 9 mois est très riche et utile pour le jardinage. Grâce à ce simple geste, c'est 30 à 40 % du poids de la poubelle que l'on peut éviter !

Pourquoi avoir installé un composteur collectif au centre hospitalier de Montfort ?

En 2012, le SMICTOM et la Communauté de communes du Pays de Montfort ont répondu à une demande du centre hospitalier de Montfort : réduire ses déchets grâce au compostage. Il s'agissait avant tout d'accompagner cette démarche volontaire en leur apportant un soutien technique et financier. Grâce à une réflexion partagée avec eux, les questions pratiques ont été étudiées collectivement... c'est ce qui représente la clé de réussite pour la durabilité de cette opération.

Rendez-vous sur : www.smictom-centreouest35.fr

TRIER RÉDUIRE INNOVER

Le SMICTOM Centre Ouest est le Syndicat qui collecte et traite les déchets des habitants de 65 communes des départements d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et des Côtes d'Armor.

Pour la nouvelle année, la lettre du TRI fait peau neuve!

Pour 2013, les élus du SMICTOM Centre Ouest ont pris la résolution de donner un nouveau souffle à l'information sur les déchets sur notre territoire. Rebaptisée « La lettre du TRI », la nouvelle formule de cette lettre d'information vous apportera des astuces et des témoignages sur la réduction des déchets produits, le tri sélectif et les installations du SMICTOM Centre Ouest.

Résolument tournée vers vous, cette lettre viendra à votre rencontre, mettant l'accent sur les initiatives prises dans les communes en matière de réduction des déchets. Elle donnera la parole à ceux qui les mettent en œuvre.

Par ce nouveau numéro, je vous adresse mes meilleurs vœux pour 2013. Que cette année soit heureuse pour chacun et chacune d'entre vous, ainsi que pour vos proches. Je formule également le vœu d'une année écologique pour tous, placée sous le signe de la réduction de tous les déchets pour le SMICTOM Centre Ouest. Bonne lecture.

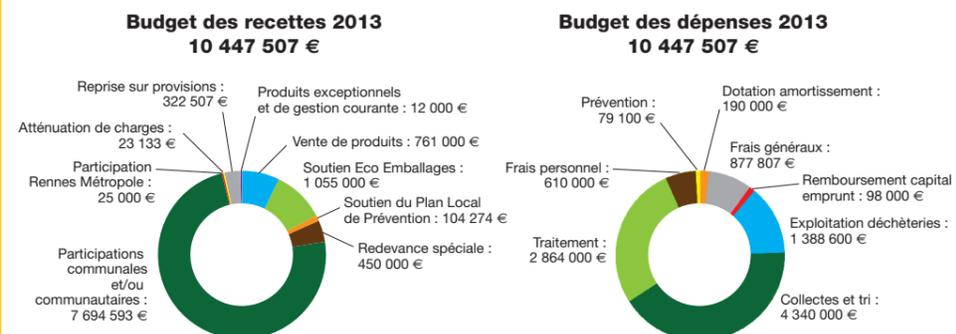


Côtes-d'Armor : Caulnes, Guenroc, Guitté, La Chapelle Blanche, Loscouët sur Meu, Mérialac, Plumaudan, Plumaugat, Saint Jouan de l'Isle, Saint Launeuc, Saint Maden, Trémoriel. **Ille et Vilaine :** Bédée, Bléruais, Boisgervilly, Bréal sous Montfort, Breteil, Gaël, Iffendic, La Chapelle du Lou, La Nouaye, Landujan, Le Crouais, Le Lou du Lac, Maxent, Médreac, Montauban de Bretagne, Monterfil, Montfort sur Meu, Muel, Paimpont, Piélan le Grand, Pleumeleuc, Quédillac, Saint Gonlay, Saint Malon sur Mel, Saint Maugan, Saint Méen le Grand, Saint M'Hervon, Saint Onen la Chapelle, Saint Péran, Saint Thuria, Saint Uniac, Talensac, Treffendel. **Morbihan :** Aujan, Beignon, Brignac, Concoret, Evriguet, Guer, Guilliers, La Trinité-Porthoët, Mauron, Ménéac, Mohon, Monteneuf, Néant sur Yvel, Porcaro, Réminiac, Saint Briec de Mauron, Saint Léry, Saint Malo de Beignon, Saint Malo des 3 Fontaines, Tréhorenteuc.

BUDGET

Budget 2013 : Unifier le service rendu

Pour l'année à venir, les élus du SMICTOM ont voté un budget équilibré de 10,4 M€.



Recyclerie Emmaüs, une seconde vie pour les objets.

Les objets que vous n'utilisez plus peuvent être utiles à d'autres. L'association Emmaüs les récupère et les recycle pour leur donner une seconde vie. Pour cela, des recycleries sont à votre disposition en déchèteries.

Pour éviter que les objets inutilisés soient jetés et ne viennent augmenter la quantité de déchets à traiter, le SMICTOM Centre Ouest a engagé un partenariat avec l'association Emmaüs. Grâce à ces recycleries, tout le monde peut y gagner : les coûts de traitement des déchets sont réduits, des familles réutilisent ces objets qui sont revendus comme matériels d'occasion dans les espaces de vente d'Emmaüs. Ce geste simple et écologique à forte portée sociale permet à chacun de devenir un acteur de la solidarité en s'appuyant sur une association reconnue dans sa mission de réinsertion et d'aide aux plus démunis.

Où et quand peut-on déposer des objets ?

Dans certaines communes et dans les déchèteries de Montfort sur Meu et Plélan le

Grand en Ille et Vilaine, Guilliers et Porcaro dans le Morbihan et Loscouët sur Meu dans les Côtes d'Armor aux jours et heures d'ouverture des déchèteries. Les adresses et les horaires d'accès aux déchèteries sont consultables sur www.smictom-centreouest35.fr, dans la rubrique « déchèterie ». Des collectes ponctuelles sont également organisées. Le planning des collectes est proposé dans la rubrique « Des solutions pour réduire les déchets ».

Que peut-on déposer ?

Tout objet encore utilisable. Meubles, photos, disques, livres, revues, affiches, cadres, bibelots, vaisselle, luminaires, tapis, jouets, vélos, outillage, électroménager*, HI-FI*, vidéo*, Informatique*, ...
* en état de fonctionnement



Le Relais pour recycler les textiles

Des conteneurs Le Relais sont installés dans les déchèteries du territoire et dans de nombreuses communes. Pour connaître le conteneur le plus proche de chez vous, www.lafibredutri.fr.

Un éco-geste pour la valorisation textile

Dans ces conteneurs, facilement identifiables, vêtements, chaussures, chapeaux, maroquinerie, linge de maison, linge de toilette, draps, couettes, prennent le chemin d'une seconde vie. Pour pouvoir être récupérés puis recyclés, les textiles propres et secs doivent être déposés dans des sacs fermés.

Lutter contre l'exclusion grâce à l'emploi durable

Le Relais est un réseau d'entreprises qui agit depuis près de 30 ans pour l'insertion

de personnes en situation d'exclusion, par la création d'emplois durables. Il a développé, pour cela, plusieurs activités économiques, qui lui ont permis de créer plus de 1 800 emplois. Pour le Relais, chaque centime généré est réinvesti dans des actions de lutte contre l'exclusion.

Pour tout renseignement, rendez-vous sur <http://lerelais.org/>



+ de 100 vélos

sont jetés chaque année en France dans chaque déchèterie



1 800 emplois

ont été créés par le Relais



Le tri des emballages plastiques : mode d'emploi

Les emballages plastiques, très présents dans notre quotidien, ne peuvent pas tous être recyclés. Une question se pose donc fréquemment : bac jaune ou bac vert ? Pour trouver la bonne réponse, une règle simple à retenir : tous les flacons et bouteilles en plastique sont recyclables et ont donc tous leur place dans le bac jaune.



© Eco-Emballages/Pierre Desgrieux

Exemple de puce électronique



La puce électronique est dans les bacs

Depuis 2011, les bacs à couvercle vert sont équipés d'une puce électronique.

Des informations collectées en vue d'une future tarification incitative

La pose d'une puce électronique sous le rebord du bac vert permet de comptabiliser le nombre de vidages effectués dans l'année. Les élus du SMICTOM, ainsi que ceux des Communautés de communes et des communes indépendantes étudient actuellement les modalités d'application d'une nouvelle tarification du service qualifiée

d'incitative qui devra être mise en place au plus tard en janvier 2015. Elle pourrait s'appuyer, entre autres critères, sur le nombre de vidages et ainsi tenir compte des efforts faits par chacun en matière de tri et de réduction de ses déchets. Seul le bac vert est concerné.

La puce électronique dans son application

Un code barre, apposé sur la cuve du bac vert, confirme la présence de la puce.



Interview de Monsieur GUILLEMOT, Vice-Président du SMICTOM Centre Ouest

Depuis 2011, pour quelles raisons et comment la collecte des déchets ménagers a-t-elle évolué ?

Pour répondre à la réglementation d'abord, et notamment au Grenelle de l'Environnement qui impose la mise en place d'une tarification du service incitant les usagers à trier et à réduire leurs déchets. Un système de reconnaissance du bac vert, sous la forme d'une puce électronique, permet de comptabiliser le nombre de vidages de ce bac dans l'année. Notre objectif est d'unifier le service rendu à chaque usager du territoire et de mieux maîtriser les coûts. Tous les usagers, où qu'ils habitent, accèdent désormais au même service, à savoir un bac vert pour les déchets non recyclables et un bac jaune pour les emballages et papiers recyclables en mélange.

« Sur le territoire du SMICTOM, la collecte des déchets est aujourd'hui uniformisée pour un meilleur service auprès de l'usager ».

Comment peut-on rendre la collecte plus efficace ?

Pour optimiser le temps de collecte, des marquages au sol matérialisant les points de regroupement des bacs individuels sont mis en place. Cette opération est en cours de réalisation dans les agglomérations et terminée en campagne.

Par ailleurs, la présence de sacs de déchets à côté des bacs verts ainsi que celle de sacs ou de housses dans les bacs jaunes posent problème. Cela constitue un facteur pénalisant pour la collecte. En effet, les agents ne peuvent collecter les sacs de déchets non recyclables que lorsqu'ils sont déposés dans les bacs verts. Quant à la présence de sacs ou housses plastiques dans les bacs jaunes, ils empêchent le vidage de ces bacs dans la benne et ralentissent là encore la collecte.

Toujours pour gagner en efficacité, il nous faut équiper rapidement d'une puce électronique les bacs verts qui ne le sont pas encore. En effet, la levée de ces bacs provoque des blocages qui engendrent des ralentissements au niveau de la collecte. J'invite pour cela les usagers, concernés par l'autocollant « Bac non identifié », à appeler les services du SMICTOM afin d'en faire la demande. La collecte des bacs sans puce ne sera plus effectuée.